

*Questions orales***LA CONDITION FÉMININE****LA RECONNAISSANCE DE L'EXPÉRIENCE DOMESTIQUE DANS LES DEMANDES D'EMPLOI**

**Mme Margaret Mitchell (Vancouver-Est):** Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre responsable de la condition féminine. Dernièrement, la Commission de la Fonction publique a refusé de reconnaître l'expérience domestique pour une candidate à un poste de commis aux achats. La ministre n'ignore pas que le Canada a souscrit aux résolutions adoptées à la Conférence de la décennie des femmes, tenue à Nairobi, qui demandait de compter dans le PNB le travail non rémunéré des femmes. Par conséquent, la ministre commandera-t-elle des études pour établir la valeur de l'éducation des enfants, de l'économie domestique et du bénévolat communautaire, en vue de reconnaître l'expérience que des candidats à un poste rémunéré auront acquise dans ces domaines?

**L'hon. Barbara McDougall (ministre d'État (Privatisation)):** Monsieur le Président, le gouvernement a déjà pour politique de reconnaître la valeur du travail de cette nature et d'en tenir compte dans des situations comme celle dont il est question. Le plus étonnant, c'est que ce soit un délégué syndical qui ait refusé d'accorder de la valeur à ce travail. Étant donné l'allégeance politique de la députée, qu'elle soulevé cette affaire me surprend.

**Mme Mitchell:** La ministre devrait se renseigner avant de faire des déclarations de ce genre.

**LA POSITION DU CONSEIL DU TRÉSOR**

**Mme Margaret Mitchell (Vancouver-Est):** Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au président du Conseil du Trésor. Le ministre s'engage-t-il à prendre des mesures afin de reconnaître l'expérience domestique dans les demandes d'emploi à la Fonction publique, et à faire en sorte que cette expérience soit négociable lors de l'établissement des conventions collectives?

**L'hon. Robert de Cotret (président du Conseil du Trésor):** Monsieur le Président, la réponse est très claire. Nous reconnaissons le travail non rémunéré et le bénévolat comme expérience professionnelle. Le Conseil du trésor est très sensible à cette question. Telle a été sa position, en l'occurrence. L'affaire a été portée en appel, à la demande de l'un de nos syndicats, et le comité d'appel a renversé la position du gouvernement. Nous sommes en train d'examiner l'affaire, mais ce n'est pas la politique gouvernementale qui est en cause. Alors que nous reconnaissons cette expérience, le syndicat la refuse.

\* \* \*

[Français]

**LE FONDS LAPRADE****LES COUPURES DU CONSEIL DU TRÉSOR—LA POSITION DU GOUVERNEMENT**

**M. Gilles Grondin (Saint-Maurice):** Monsieur le Président, ma question s'adresse au président du Conseil du Trésor. Nous

avons appris hier soir que le gouvernement entend couper 40 millions du Fonds Laprade et du Bas-Saint-Laurent qui devaient servir pour le développement économique de nos régions. Comment le ministre peut-il justifier cette décision, alors qu'il avait déclaré dans cette Chambre, le 25 novembre 1986, en regard du Fonds Laprade, que l'argent de ce Fonds serait versé en exclusivité dans la région de la Mauricie—Bois-Franc?

**L'hon. Robert de Cotret (président du Conseil du Trésor):** Monsieur le Président, je vais répéter exactement la même déclaration. C'est que la région qui avait été désignée pour recevoir le Fonds Laprade, en compensation bien entendu à la fermeture des usines Laprade, est demeurée inchangée. C'est exactement la même région.

**M. Grondin:** Je pense que le président du Conseil du Trésor aurait avantage à consulter les rapports de comité parce que dans ces derniers il y a des changements qui sont annoncés.

**ON DEMANDE POURQUOI LE GOUVERNEMENT REFUSE DE SUBVENTIONNER L'INCUBATEUR INDUSTRIEL RÉGIONAL DU CENTRE MAURICIE**

**M. Gilles Grondin (Saint-Maurice):** Ma question supplémentaire, monsieur le Président, est celle-ci: Pourquoi le ministre refuse-t-il de subventionner l'incubateur industriel régional du centre Mauricie qui aurait un impact très important sur le développement économique et industriel de notre région, alors qu'on est prêt à couper 40 p. 100 du Fonds Laprade et du Bas-Saint-Laurent pour servir à d'autres fins en dehors de nos régions?

**L'hon. Robert de Cotret (président du Conseil du Trésor):** Monsieur le Président, la prémisse de la question est totalement fautive. Il n'est pas question de couper les fonds qui vont être consacrés au développement économique de la région...

[Traduction]

**M. Le Président:** Je me permets de faire remarquer que la période des questions est déjà passablement avancée, et que fort peu de députés ont obtenu la parole à cause de la longueur des échanges. Le député a posé une question à laquelle le président du Conseil du Trésor s'efforce de répondre. Je demande sa collaboration.

[Français]

**L'hon. Robert de Cotret (président du Conseil du Trésor):** Je vous remercie, monsieur le Président, je vais tenter d'être très bref. Il n'y a eu aucune diminution dans le montant qui restait dans le Fonds Laprade lorsque nous avons pris le pouvoir en septembre 1984. Le montant demeure toujours le même, le montant va être dépensé dans la même région qui avait été désignée au tout début quand le Fonds Laprade avait été établi. Troisièmement, les montants vont être alloués pour la création d'emplois permanents et le développement économique permanent de la région, contrairement aux dépenses qui avaient été faites sous l'ancien gouvernement, qui a dépensé à tout vent pendant des années.